

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Dans un contexte de transformations sociétale, technologique et institutionnelle de la mobilité, travailler sur l'attractivité et la promotion des métiers et préparer l'avenir par une réflexion sur leurs évolutions demeure une priorité pour cette Commission. **Un dialogue social riche et constructif** entre les organisations syndicales représentatives et l'UTP doit permettre, en 2020, de répondre à ces enjeux.

L'année 2019 a été marquée par un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales de la branche. Il a abouti à la signature de cinq accords sur l'évolution des minima conventionnels, la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social de branche, la mise en place du dispositif de la reconversion ou la promotion par l'alternance, dit « Pro A », et la prévoyance. Ce dialogue a également permis d'amorcer la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un régime de prévoyance, en cas d'inaptitude hors invalidité, des personnels autres que de conduite, qui sera examinée lors d'une prochaine réunion de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). Dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation des mobilités, la Commission s'est aussi investie dans la production de recommandations sur le cadre social de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France.

Renforcer l'attractivité et la promotion des métiers

Au-delà et conformément à la feuille de route stratégique définie par le conseil d'administration, les travaux engagés au sein de la Commission ont eu pour objectif de proposer un plan d'action pour renforcer l'attractivité et la promotion des métiers en utilisant les leviers disponibles au niveau d'une

branche professionnelle. Cela passe par des partenariats avec les acteurs publics dans les champs de l'enseignement, de la formation professionnelle ou de l'insertion, mais également par des actions de communication nationale pour mieux faire connaître les métiers et les perspectives de carrière dans le secteur. Enfin, cela nécessite de mener une réflexion approfondie sur l'évolution du cadre social pour le moderniser et l'adapter aux enjeux à venir. Dans ce contexte, accompagner les entreprises et les salariés est une priorité.

Travailler sur la marque employeur

L'étude Kyu Lab menée en 2018 pose clairement le diagnostic de l'attractivité des métiers et de leur transformation future. Elle montre la nécessité de travailler la marque employeur du secteur pour valoriser sa contribution aux enjeux du développement durable auxquels les nouvelles générations sont particulièrement attachées. La Commission va aussi poursuivre les travaux engagés sur les parcours de formation et sur l'employabilité des salariés de la branche et pourra, pour ce faire, compter sur l'expertise de l'OPCO Mobilités. Le chantier sur la révision des classifications professionnelles et des rémunérations devra également contribuer à corriger le déficit d'attractivité dont souffrent les métiers de la branche.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Béatrice Huynh

CARPOSTAL FRANCE

Christophe Chausson,
Lætitia Ravet

CTPO-LIA LE HAVRE (TRANSDEV)

Xavier Alberola

KEOLIS

Bruno Danet

(président de la Commission),
Clara-Sophie Jakubik,
Jean-Marie Joly,
Guillaume Laconte,
Fabrice Perrin

RATP

Isabelle Caroff, Frédéric
Descrimes-Favraud

RATP DEV

Lætitia Besson,
Laurence Julien-Laferrrière,
Valérie Legrain-Sicard,
Aurélien Lejeune,
Déborah Pasquier

RTCR LA ROCHELLE (AGIR)

David Cronenberger

RTM MARSEILLE (AGIR)

Denis Costopoulo,
Virginie Sitri, Jean Taxy

STAR RENNES (KEOLIS)

Gaëlle Kerbellec

STCL LIMOGES (TRANSDEV)

Yvette Caillaud

TICE EVRY

Serge Duckat

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Gilles Souyris

TRANSDEV

Aurélien Jabeur, Benoît
Juéry, **Clément de
Villepin** (vice-président
de la Commission)

UTP

Inès Ben Abdallah,
Claude Faucher,
Inès Ferreira, Valérie
Molandrino, Soazig
Sarazain, Cécilia Vauray

VECTALIA FRANCE

Éric Martinez,
Marjolaine Naffouti



BRUNO DANET

Président de la commission Affaires sociales du transport urbain
Directeur des Ressources humaines groupe, Keolis

« Dans un contexte en tension, il faut rendre les métiers plus attractifs »

Certains métiers sont en tension, pour quelles raisons et comment y remédier ?

Nos entreprises sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement, notamment pour les métiers de la conduite et de la maintenance. Sur ces emplois, elles sont en concurrence avec d'autres secteurs, qui peuvent paraître plus « séduisants » de par les conditions de travail, les perspectives de carrière... Ces facteurs peuvent également impacter le niveau de fidélisation. Dans un contexte en tension, il faut rendre les métiers plus attractifs. Nos travaux, comme le projet de création de CQP, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion (PRO A), ont tous pour objectif de répondre à ce besoin.

L'ouverture à la concurrence est aussi un sujet important...

La réussite de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France est un enjeu majeur. La Commission suivra de près l'élaboration des futurs textes réglementaires pris en application de la loi d'orientation des mobilités. Les négociations de l'accord définissant les conditions de transfert des salariés OPTILE sont une étape majeure pour construire un cadre social sécurisé.